RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017

Communauté métropolitaine de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1) FAITS SAILLANTS	3
2) L'INSTITUTION	5
3) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6
4) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
5) ENVIRONNEMENT	13
6) ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS	17
7) LOGEMENT SOCIAL	18
8) TRANSPORT	22
9) L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL	25
10) PUBLICATIONS EN 2017	26
11) MEMBRES DU CONSEIL	30
12) MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF	31
13) MEMBRES DES COMMISSIONS	32
14) ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	35
15) LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM	36
16) LA CMM EN CHIFFRES	37

FAITS SAILLANTS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Déclaration de la CMM à l'effet de vouloir maintenir en vigueur le PMAD jusqu'en 2022.
- Conception de onze nouveaux projets d'aménagement de quartiers TOD avec l'appui financier de la CMM.
- Participation de la CMM aux travaux de différents comités mis en place pour assurer le suivi des divers plans de développement de la zone agricole (PDZA).
- Annonce du projet de constitution d'une banque métropolitaine de terres agricoles.
- Entente de principe pour la création d'une fiducie financière devant mener à la création du premier parc métropolitain agricole du Grand Montréal.
- Dépôt du rapport d'étape de la commission de l'aménagement sur le portrait des crues printanières exceptionnelles de 2017 et des actions à mettre immédiatement en œuvre.
- Abandon, par TransCanada, du projet Énergie Est à la suite, notamment, de représentations de la CMM.
- Mise sur pied d'un groupe de travail mandaté pour dresser un portrait de l'urbanisation au pourtour des collines montérégiennes et pour proposer des mesures visant à encadrer cette urbanisation.
- Adoption à l'unanimité par le conseil d'une résolution signifiant l'adhésion de la CMM aux principes et aux objectifs du Nouvel agenda urbain tel qu'adopté à l'occasion d'Habitat III.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Mise en ligne d'un nouvel outil Web de mise en valeur des espaces économiques : ZOOM Grand Montréal.
- Reconduction du soutien financier aux grappes métropolitaines qui constituent le fer-de-lance du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020.
- Participation de la CMM à différents comités de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie maritime du gouvernement du Québec et du développement des zones industrialo-portuaires.
- Mandat à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances pour effectuer de manière annuelle le suivi de la planification stratégique et des résultats de Montréal International, au même titre que les grappes.
- Dépôt des recommandations de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances sur des orientations en matière de données ouvertes.
- Nouvelle édition du bulletin *L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal en 2016* , publiée en juillet 2017.

ENVIRONNEMENT	• Entrée en vigueur du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020. • Lancement d'une importante campagne de sensibilisation sur le bannissement des sacs de plastique. • Rapport de la commission de l'environnement sur l'état de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux. • Mise sur pied d'un groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers. • Poursuite des travaux de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal, où siège un élu de chaque secteur géographique de la CMM. • Réalisation de l'inventaire de la réglementation sur le chauffage au bois et les feux extérieurs. • Mandat au Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes pour réaliser des études de cas portant sur la valorisation du bois de frêne. • Développement d'une méthode d'identification de la canopée à partir de photographies aériennes pour déterminer un indice canopée métropolitain.
ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS	• Contributions de 25,5 M$ de la CMM au Jardin botanique, à l'Insectarium, au Biodôme, au Planétarium et au Cosmodôme. • Feu vert au financement d'un service 211 à l'échelle de la région métropolitaine.
LOGEMENT SOCIAL	• Recommandations de la commission du logement social sur la révision du programme AccèsLogis et la réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation par le gouvernement du Québec. • Recommandations de la commission du logemet social sur la position de la CMM quant à la Stratégie nationale sur le logement. • Rencontre du conseil de la Communauté et de la commission du logement social avec le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Jean-Yves Duclos. • Conférence portant sur les perspectives du marché de l'habitation dans le Grand Montréal organisée avec la collaboration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). • Rencontre de la Table technique CMM-Municipalités en logement social. • Soutien financier de la CMM à plusieurs projets de logement social et abordable.

1 L'INSTITUTION

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km^2.

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

Mission
Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

Vision
Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Objectif
Rejoindre le peloton de tête des 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

CARTE DE LA CMM

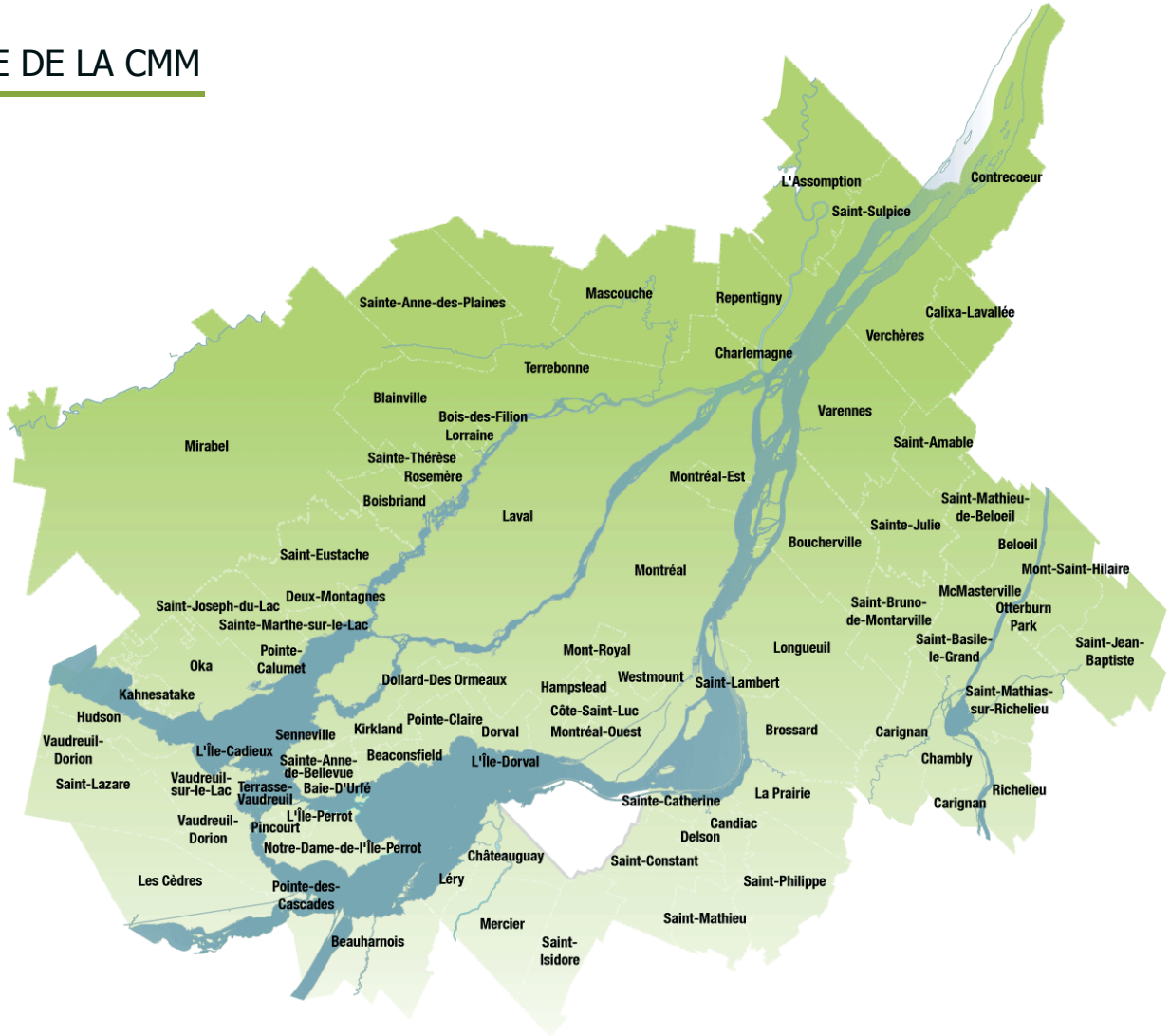

2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la Communauté est responsable de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire et d'en assurer le suivi. La Communauté assure également la rédaction d'avis métropolitains portant sur la conformité au PMAD.

Avis métropolitains

En 2017, la CMM a analysé un total de 110 dossiers et produit plusieurs avis et recommandations. De ce nombre, 55 avis concernaient les MRC ou les agglomérations du Grand Montréal, 44 avis concernaient les MRC contiguës au territoire métropolitain tandis que 11 recommandations ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Un avis relatif aux interventions gouvernementales portait sur le projet de Réseau électrique métropolitain (REM).

Concordance au PMAD

Au cours de l'année 2017, la Ville de Laval a complété son exercice de concordance aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Au total, treize des quatorze MRC et agglomérations de la CMM ont rendu leur schéma d'aménagement et de développement conforme au PMAD.

De son côté, l'exercice de conformité du schéma de la MRC de Deux-Montagnes est en cours et devrait être complété pour le printemps 2018.

Révision du PMAD

En mars 2017, la Communauté a annoncé considérer toujours pertinents les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et exprimé son souhait de maintenir le PMAD en vigueur jusqu'en 2022.

Reposant sur une planification à long terme, le PMAD conserve sa pertinence sur une longue période. Plusieurs de ses objectifs ont d'ailleurs été fixés avec un horizon de vingt ans qui nous mène à 2031. Par ailleurs, les prévisions démographiques démontrent que la croissance suit la tendance prévue et que la région dispose de suffisamment d'espaces pour se développer dans une perspective de développement durable en cohérence avec les principes du Nouvel agenda urbain adopté par l'ONU en octobre 2016.

La Communauté a donc demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec des modifications législatives à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de prévoir que la période de révision du PMAD débute à la date du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de celui-ci. La CMM a également demandé que le rapport sur le suivi et la mise en œuvre du PMAD soit quinquennal et non biennal, comme le prévoit actuellement la loi.

Rappelons que le PMAD a été reconnu au Québec et au Canada comme un outil novateur en matière d'aménagement durable, notamment par l'Institut canadien des urbanistes, par l'Ordre des urbanistes du Québec et par l'Association québécoise du transport et des routes. Le PMAD a également été reconnu au niveau international, plus particulièrement dans le cadre des travaux menant au Nouvel agenda urbain de l'ONU.

Appui à la conception de projets de type TOD

Le Programme d'aide à la conception de l'aménagement de projets de type TOD a permis, en 2017, d'appuyer onze nouveaux projets d'études ou de planifications détaillées, ceux-ci s'ajoutant aux six projets réalisés. À ce jour, c'est donc un total de 17 projets qui ont reçu une aide financière de la CMM pour la conception de leur aménagement.

MUNICIPALITÉ	PROJET
Sainte-Julie	• Étude d'opportunité quant à l'aménagement d'un stationnement.
Châteauguay	• Programme particulier d'urbanisme du secteur du stationnement incitatif Châteauguay.
Brossard	• Étude sur l'optimisation de l'aire TOD Panama.
Saint-Bruno-de-Montarville	• Étude de relocalisation de la gare Saint-Bruno-de-Montarville.
McMasterville	• Programme particulier d'urbanisme du secteur de la gare McMasterville.
Sainte-Thérèse	• Programme particulier d'urbanisme du secteur de la gare Sainte-Thérèse.
Mascouche	• Étude de design et d'optimisation du secteur de la gare Mascouche.
Laval	• Étude de design urbain du secteur de la station de métro de La Concorde. • Étude de design urbain du secteur de la station de métro Cartier.
Montréal	• Étude sur la gestion des stationnements des futures stations de métro Anjou et Langelier. • Étude sur l'application du concept de rapprochement travail-résidence au secteur de la station de métro Assomption.

Mis en place en 2014, ce programme est en lien avec l'objectif du PMAD d'orienter 40 % de la croissance des ménages dans des quartiers axés sur le transport collectif. Le bilan des projets réalisés en 2017, ainsi que les études ou planifications réalisées, sont disponibles sur le site Internet de la Communauté.

Mise en valeur des activités agricoles

En matière de mise en valeur des activités agricoles, la Communauté a assuré le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA). Ce plan d'action vise à répondre aux grands enjeux métropolitains de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour convenir d'une entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour soutenir la réalisation des actions inscrites au PAMAA, incluant le projet de mettre sur pied une banque métropolitaine de terres agricoles.

Ce projet constitue l'action phare du PAMAA. En 2017, avec l'appui financier du gouvernement du Québec, le Centre de référence en agriculture du Québec (CRAAQ) a amorcé la mise en place d'un service provincial de jumelage et d'accompagnement des aspirants agriculteurs, des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers du Québec nommé L'ARTERRE. La Communauté a alors initié des pourparlers avec les MRC du territoire et avec le CRAAQ en vue de convenir d'une entente métropolitaine. Cette entente devrait se conclure au début de l'année 2018.

La Communauté a également participé aux travaux des différents comités de suivi mis sur pied pour assurer la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (ou PDZA). Rappelons que 13 des 14 MRC et agglomérations du territoire métropolitain se sont dotés d'un PDZA avec le soutien financier de la CMM et du gouvernement du Québec, la MRC de La Vallée-du-Richelieu ayant préféré se doter de son propre modèle d'outil régional de planification.

Entente de principe entre l'UPA, la CDPQ Infra et la CMM – Parc métropolitain agricole

En mars 2017, une entente de principe est intervenue entre la CDPQ Infra, l'Union des producteurs agricoles et la Communauté visant la création d'une fiducie foncière agricole et d'un parc métropolitain agricole.

Le projet verra le jour à proximité de la future station terminale du Réseau électrique métropolitain (REM) qui sera aménagée sur la Rive-Sud en territoire agricole. À la suite de la signature de cette entente, l'élaboration d'un plan directeur de parc métropolitain agricole a été amorcée. Les travaux se poursuivront en 2018.

Groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des Montérégiennes

Un groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des Montérégiennes a également été créé en mars. Les recommandations de ce groupe de travail viseront à assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités urbaines et la préservation des collines montérégiennes.

Présidé par le maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Yves Corriveau, et formé d'élus et de représentants municipaux, ce groupe de travail doit dresser un portrait de la situation et proposer des mesures visant à encadrer cette urbanisation en respect avec les orientations et les objectifs du PMAD.

Inondations printanières de 2017

Afin de tirer des leçons des crues printanières de 2017 qui ont affecté plusieurs municipalités de la CMM, la commission de l'aménagement s'est vu confier, en juin, le mandat de dresser un portrait de ces inondations et d'émettre des recommandations en matière d'aménagement pour améliorer la sécurité publique, la santé publique et le bien-être général dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

En septembre, la commission a déposé son rapport intérimaire qui proposait un plan d'action. Celui-ci a été approuvé par le comité exécutif et sa mise en œuvre suit présentement son cours. Le rapport final de la commission sera déposé en juin 2018.

Le saviez-vous ?

En l'espace de sept ans, la région métropolitaine de Montréal a vécu deux épisodes de crues historiques, d'abord dans le bassin de la rivière Richelieu en 2011, et, ce printemps, dans celui de la rivière des Outaouais. Au total, 24 municipalités de la région et 5 arrondissements montréalais ont été affectés à divers degrés par ces inondations exceptionnelles.

Détermination des enjeux métropolitains pour les municipalités rurales en matière de développement

En mai 2017, la commission de l'aménagement a déposé un rapport au comité exécutif après avoir effectué son mandat portant sur l'analyse des enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les municipalités rurales localisées sur le territoire de la CMM.

Les travaux de la commission ont permis d'identifier les principaux enjeux tels que la fiscalité municipale, la reconnaissance des milieux ruraux et la cohabitation urbaine/rurale. Des pistes de solution pour répondre à ces enjeux ont également été proposées.

Transport des produits pétroliers par oléoduc

Dans le dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc, l'abandon par TransCanada du projet Énergie Est a constitué, à n'en nul douter, le fait saillant de 2017. Dès 2016, la Communauté avait signifié publiquement son opposition, plaidant le fait que le projet comportait trop de risques pour l'environnement et la sécurité publique et pas assez de bénéfices économiques.

Le nouvel agenda urbain

Lors de sa séance du 23 février 2017, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté à l'unanimité une résolution signifiant l'adhésion de la Communauté aux principes et aux objectifs du Nouvel agenda urbain.

Adopté dans le cadre de la Conférence Habitat III qui s'est tenue en octobre 2016 à Quito, le Nouvel agenda urbain entend guider les gouvernements nationaux dans la définition de leurs politiques urbaines pour les vingt prochaines années. Le Nouvel agenda urbain fait notamment écho à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines adoptée à Montréal en octobre 2015 en reconnaissant le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable.

Une campagne visant à déclarer le 7 octobre journée mondiale des aires métropolitaines a été initiée par le CIPPEC (Center for the Implementation of Public Policies for Equality and Growth), la Banque Interaméricaine de développement, Metropolis et MetroHub. La première journée des aires métropolitaines sera soulignée en 2018 par la tenue d'un évènement dans diverses régions métropolitaines. La Communauté compte y participer.

Rappelons qu'une délégation de la Communauté a participé en 2016 à la Conférence Habitat III. Le Rapport de mission de la délégation de la CMM peut être consulté sur le site Web de la Communauté.

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2017 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020. Au cours de l'année, les actions de la Communauté et de ses partenaires ont porté particulièrement sur la mise en valeur de la plaque tournante logistique métropolitaine et sur le lancement d'un outil Web de mise en valeur des espaces économiques : Zoom Grand Montréal.

Un outil de mise en valeur des espaces économiques

Afin de stimuler l'investissement privé, la Communauté a lancé, en février 2017, un nouvel outil Web.

ZOOM Grand Montréal est un outil de sélection présentant l'offre des espaces à bureaux ainsi que des espaces industriels et commerciaux à vendre ou à louer dans la région métropolitaine. Plus de 2 000 offres de vente de terrains, de bâtiments commerciaux et industriels ainsi que d'espaces à bureaux sont recensés par ZOOM Grand Montréal.

Le nouvel outil Web de sélection de sites immobiliers est disponible en ligne gratuitement à l'adresse wwzoommtl.com.

ZOOM Grand Montréal fournit des informations essentielles à la prise de décision d'investissements. Pour chaque espace commercial et industriel sélectionné, un profil socioéconomique complet du secteur est mis à la disposition des utilisateurs. Les données sociodémographiques sont projetées sur les prochaines années.

La population active est classée par occupation tandis que les entreprises avoisinantes, selon leur secteur d'activité, sont recensées. L'importance des dépenses en consommation ainsi que les infrastructures de transport et logistique font également partie des renseignements fournis.

Rappelons que dès 2013, la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels de la CMM établissait l'information sur la disponibilité d'espaces industriels pouvant accueillir rapidement les entreprises comme un facteur clé de l'attractivité de la région à l'échelle internationale. ZOOM Grand Montréal répond maintenant à ce besoin.

Ce projet est au cœur de la mission économique de la CMM qui est de mettre en valeur les atouts de la région.

Les grappes métropolitaines au cœur du système d'innovation métropolitain

Les grappes métropolitaines constituent le fer-de-lance du Plan métropolitain de développement économique (PMDE). À l'heure actuelle, la région compte un total de neuf grappes. Le financement des grappes métropolitaines repose sur un cadre de financement où collaborent le secteur privé, la Communauté ainsi que le gouvernement du Québec.

En mai 2017, le ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation du Québec a publié les résultats d'une démarche d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des secrétariats de grappes. Quatre grappes en activités de 2011 à 2014 ont été évaluées soit : Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal et Écotech Québec. Précisons que la Communauté a participé à cette évaluation.

Globalement, les résultats se sont révélés positifs. Les objectifs des bailleurs de fonds publics ont été atteints et les activités réalisées par les secrétariats ont répondu aux besoins et aux attentes des entreprises et des organismes y participant.

La Communauté a continué d'apporter en 2017 son soutien financier au programme MACH de la grappe Aéro Montréal qui a pour objectif d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise afin d'augmenter sa compétitivité.

Un autre fait marquant de 2017 est la mise en œuvre de la nouvelle approche stratégique de Techno Montréal, la grappe des technologies de l'information et des communications.

La grappe concentre maintenant ses efforts sur le développement de marchés dits « verticaux », tels que le transport, la santé, etc.

La Communauté et ses partenaires gouvernementaux et privés ont aussi soutenu la nouvelle stratégie de promotion du secteur des TIC, appelée « technopolys ». À l'image des grandes capitales numériques, ce plan piloté par les entreprises, les universités et les associations, vise à générer un sentiment de fierté collective et une mobilisation sans précédent de l'industrie.

Mise en valeur de la plaque tournante logistique métropolitaine

Dans le cadre de la mise en œuvre dans la région de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec, les efforts se sont concentrés, en 2017, dans le développement des zones industrialo-portuaires (ZIP). Pour chacune des deux ZIP du territoire métropolitain, soit Contrecœur-Varennes et Montréal, le gouvernement du Québec a mis en place un « comité local » impliquant divers partenaires locaux et régionaux incluant la CMM, régi par une entente de collaboration.

À travers sa participation aux travaux de ces comités, la Communauté a contribué, en 2017, à la délimitation des deux territoires et à la conception des plans de développement préliminaires.

En lien avec les actions prévues au PMDE 2015-2020, la Communauté a aussi contribué financièrement à la mise en place d'un outil de promotion de la plaque tournante logistique proposé par la grappe métropolitaine de la logistique et du transport, CargoM. Le projet consiste en la mise en place d'une plateforme de communication et des outils permettant d'accueillir, de guider et d'informer des entreprises désirant s'installer dans le Grand Montréal et ayant des besoins en services de transport et de logistique.

Des objectifs ambitieux d'attraction d'investissements directs étrangers (IDE)

Depuis maintenant plus de 15 ans, Montréal International (MI) est le mandataire de la Communauté pour l'attraction d'IDE. MI a vu ses résultats augmenter significativement au cours de dernières années. En 2017, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances s'est donc vu confier le mandat d'effectuer de manière annuelle le suivi de la planification stratégique et des résultats de Montréal International, au même titre que les grappes.

Des compétences pour répondre aux enjeux du futur

À la suite du Forum stratégique sur les compétences du futur, qui s'était tenu en février 2016, le Conseil emploi métropole (CEM) avait été identifié pour assurer la coordination et le déploiement d'une stratégie pour développer les talents dans un contexte de révolution technologique.

En septembre 2017, le Plan d'action métropolitain sur les compétences du futur a été adopté par le CEM. L'objectif de ce plan d'action est d'assurer une meilleure coordination des parties prenantes face à cette révolution technologique en ajustant les politiques publiques relatives à l'éducation, l'emploi et l'immigration. En plus d'être membre du CEM et de participer à son comité exécutif, la Communauté a participé aux travaux du comité de pilotage responsable du plan d'action.

Des orientations en matière de données ouvertes

En septembre, le comité exécutif de la Communauté avait confié à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le mandat de recommander des orientations en matière de données ouvertes pour l'ensemble des municipalités et des MRC du territoire de la Communauté. Pour la réalisation de ce mandat, la commission a consulté des intervenants municipaux et des experts externes dans le domaine des données ouvertes. La commission a soumis son rapport au comité exécutif en septembre.

Le rapport recommande trois orientations, soit : coordonner, informer et accompagner. Pour chaque axe, des moyens, des parties prenantes et des livrables sont proposés. La première phase consiste à ouvrir l'accès aux données géomatiques actuellement disponibles.

Les orientations de la Communauté en matière de données ouvertes serviront à guider les municipalités locales et les municipalités régionales de comté de la région métropolitaine de Montréal dans leurs efforts en cette matière. Elles établissent des principes directeurs et permettront de tenir compte notamment des enjeux organisationnels, financiers et technologiques des données ouvertes.

L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal en 2016

La dernière édition du bulletin *L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal en 2016* a été publiée en juillet 2017.

Ce bulletin est réalisé en partenariat à partir des données fournies par le consortium de la Communauté métropolitaine de Montréal qui regroupe des organismes locaux, métropolitains et gouvernementaux. Il s'agit d'un bulletin annuel qui présente l'emploi des entreprises situées dans les localités de la région métropolitaine : pôles de l'île de Montréal, Laval, agglomération de Longueuil, MRC des couronnes métropolitaines.

Ce bulletin permet de suivre, année après année, l'économie de ces localités. Dans la dernière édition, cinq des six nouveaux pôles de l'île de Montréal font désormais partie des territoires suivis.

4 ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, l'année 2017 coïncide avec l'entrée en vigueur du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelle (PMGMR) 2015-2020. Prévue dans le PMGMR 2015-2020, l'interdiction des sacs de plastique à usage unique a notamment mené au lancement, au printemps, d'une importante campagne de sensibilisation sous le thème « Je fais ma part ».

Campagne de sensibilisation sur le bannissement des sacs de plastique

Inscrite au PMGMR 2015-2020, l'interdiction des sacs de plastique à usage unique a mené au lancement d'une importante campagne de sensibilisation. L'objectif de la campagne numérique *Le Grand Montréal fait sa part* était donc de sensibiliser la population quant à l'impact négatif des sacs de plastique sur l'environnement et inciter les consommateurs et les commerçants à adopter des comportements écoresponsables, comme l'ont fait des centaines de municipalités à travers le monde. À l'aide d'une page Web dédiée, la problématique, les objectifs et des exemples de réussite ont été présentés.

Visant principalement les administrations municipales, cette campagne les invitait à prendre part au mouvement de bannissement des sacs de plastique à usage unique et à adopter un règlement, emboîtant le pas à des municipalités comme Deux-Montagnes, Brossard et Montréal.

La campagne a inclus une tournée de présentation auprès des MRC et des agglomérations du territoire métropolitain. Pour l'occasion, une trousse d'outils de communication a été produite et rendue disponible à toutes les municipalités intéressées, afin de promouvoir l'interdiction prévue pour le 22 avril 2018 sur tout le territoire métropolitain. Plusieurs municipalités ont effectivement répondu favorablement à l'appel de la CMM et ont adopté un règlement bannissant sur leur territoire les sacs de plastique à usage unique. En mai, le soutien des groupes environnementaux a par ailleurs contribué à étendre la campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Mentionnons que la trousse contient des outils et des messages également destinés aux détaillants dont la contribution au succès du bannissement est indéniable.

En collaboration avec Éco Entreprises Québec, deux firmes ont été mandatées afin de proposer une alternative au sac banni qui soit réutilisable, fait de matière recyclée et recyclable en fin de vie. Les sacs proposés ont ensuite été soumis à une analyse qualitative de type « focus group » ainsi qu'à une analyse économique afin de valider les coûts de production proposés. Le résultat de cette initiative a été transmis à Recyc-Québec qui veillera à assurer le déploiement du sac réutilisable à partir des recommandations d'un comité multipartite auquel la Communauté participera.

Assainissement des eaux

Adoptée en 2008 et ayant pris effet le 1er janvier 2012, une réglementation encadre les rejets aux égouts afin de réduire les rejets de contaminants à la source, de protéger le milieu aquatique ainsi que les infrastructures de gestion des eaux usées municipales. L'application de cette réglementation est confiée aux municipalités par le biais d'une convention de délégation.

Un mandat accordé à la commission de l'environnement a permis de faire le point sur l'état de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux et de recommander diverses mesures visant à assurer une mise à niveau. Un questionnaire transmis aux municipalités délégataires pour l'année 2015 a permis de mettre à jour l'état d'avancement de la mise en œuvre du règlement.

Également dans le cadre de cette démarche, l'ensemble des municipalités ayant plus d'un établissement industriel visé par le règlement a été visité. Des séances de formation aux personnes qui appliquent le règlement dans les municipalités ont également permis d'améliorer leurs connaissances.

Reçu par le comité exécutif le 3 août, le rapport de la commission est accompagné d'un plan de mise en œuvre des recommandations qui prévoit des activités de reddition de comptes et des actions visant une application plus uniforme sur le territoire métropolitain d'ici 2022.

Incidemment, la Table d'échanges techniques sur l'assainissement des eaux s'est rencontrée à trois reprises en 2017 afin de se pencher sur des problématiques observées sur le territoire et participer à l'amélioration des instruments de reddition de comptes.

Alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétrolier

En octobre s'est tenue la première rencontre du groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers. Le groupe a pour mandat d'identifier des mesures visant à assurer l'approvisionnement en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers dans les principaux cours d'eau de l'archipel. Les travaux de ce groupe de travail se poursuivent en 2018.

La Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal

Un élu de chaque secteur géographique de la CMM siège à la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal. Le mandat de la Table consiste en l'élaboration d'un plan de gestion intégrée de l'eau d'ici 2019.

Le plan sera élaboré avec la collaboration des milieux industriel, économique, environnemental et communautaire ainsi qu'avec les Premières Nations

Changements climatiques

Un document d'orientation sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques a été complété en 2017. Le document permettra d'actualiser l'implication de la Communauté dans ce dossier. Les orientations serviront à bonifier le PMAD, déjà inspiré des principes de développement durable. La commission de l'aménagement a également bénéficié de l'expertise du service de l'environnement dans le cadre de son mandat sur les zones inondables.

À la demande de l'agglomération de Montréal, responsable de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement de l'atmosphère sur son territoire, une modification réglementaire a été adoptée en 2017 afin d'apporter des modifications mineures à l'actuelle réglementation.

En début d'année, l'inventaire de la réglementation sur le chauffage au bois et les feux extérieurs a été produit afin d'amorcer les travaux visant à évaluer la pertinence d'une intervention métropolitaine sur le sujet. Plus tard, en fin d'année, un groupe de travail a été formé afin de proposer un document d'orientation sur le sujet ainsi qu'un règlement type. Les travaux du groupe de travail sont attendus pour avril 2018.

Incidemment, la campagne annuelle de sensibilisation sur le chauffage au bois s'est tenue en novembre.

Dans le cadre de l'entente de financement avec le gouvernement du Québec, le travail de comparaison de normes s'est poursuivi ainsi que la gestion des instruments de reddition de comptes.

La valorisation du bois de frêne

À la suite de la publication du Bilan des activités 2016 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024, le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes fut mandaté afin de réaliser quatre études de cas portant sur la valorisation du bois de frêne en provenance des opérations d'abattage menées par les municipalités. Ces fiches sont rendues disponibles sur la nouvelle page Web de la Stratégie. La valorisation du bois de frêne a par ailleurs fait l'objet d'une présentation lors du congrès de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec en novembre.

Inspiré des plans de développement de la zone agricole, un projet de financement de plans régionaux de reboisement fut proposé dans le cadre des propositions récoltées pour le renouvellement des sommes allouées à la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

L'indice canopée métropolitain

Dans le but de faire le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté a développé une méthode automatisée d'identification de la canopée à partir des photographies aériennes d'été.

Rappelons que la canopée est la strate supérieure d'un couvert arborescent, soit l'ensemble des cimes des arbres. L'indice canopée illustre, sur une même carte, la canopée, la couverture végétale basse, les surfaces minérales hautes et les surfaces minérales basses. C'est un outil utile pour caractériser un territoire et contribuer à la gestion des arbres et des boisés.

L'indice canopée métropolitain 2015 peut être consulté et téléchargé sur l'Observatoire Grand Montréal.

La Trame verte et bleue

Un des projets phares du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Inspirée du concept de « ceinture verte », observé ailleurs dans le monde, la Trame verte et bleue représente un vaste chantier métropolitain avec, pour objectif, la protection de 17 % du territoire.

La mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans les projets financés par le Fonds de développement métropolitain. Le conseil de la Communauté a établi, dans le cadre de ce fonds, quatre programmes d'aide financière pour créer ce vaste réseau d'espaces verts et bleus. Divers projets sont en cours de réalisation. La gestion des projets de la TVB est assurée par le Bureau de projet et de la Communauté, en collaboration avec les partenaires.

À ce jour, le financement de 28 projets a été confirmé, incluant 3 projets en 2017. Parmi ces derniers, notons l'acquisition de l'île au Foin à Carignan à des fins de conservation, ainsi que l'aménagement d'une plage écologique à Verdun.

En 2017, la Communauté et ses partenaires ont procédé à l'inauguration de trois projets : le pavillon d'accueil et le camping urbain du RécréoParc à Sainte-Catherine, le prolongement de la piste cyclable TransTerrebonne ainsi que le corridor vert du Ruisseau de feu à Terrebonne. Quatre autres projets sont en cours de réalisation.

En 2018, on prévoit l'inauguration de plusieurs projets d'envergure pour la région métropolitaine comme l'aménagement du secteur d'accueil du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles à Laval, l'aménagement d'une plage écologique dans l'arrondissement de Verdun à Montréal ainsi que la construction d'un bâtiment d'accueil au centre Fernand-Seguin à Châteauguay.

Cinq ans après l'annonce de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, ce vaste chantier métropolitain est donc déjà bien engagé.

5 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

En vertu de la loi, la Communauté contribue au financement des équipements à caractère métropolitain, soit :

- le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium);
- le Biodôme de Montréal;
- le Planétarium de Montréal;
- le Cosmodôme de Laval.

Contributions de la CMM

Comme l'an dernier, les contributions de la Communauté se sont élevées, en 2017, à 25,5 M$.

Rappelons que jusqu'en 2014, le financement des équipements métropolitains était également assuré par un transfert conditionnel du gouvernement du Québec à la Communauté. Ce transfert, qui s'élevait à 13 M$ par an entre 2001 et 2005, a été majoré à 13,3 M$ entre 2006 et 2014 puis aboli en 2015.

Le service métropolitain 211

En septembre, le conseil de la Communauté a donné son feu vert au financement d'un service 211 à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal. Ce nouveau service sera mis en place en partenariat avec le Centre de référence du Grand Montréal (CRGM). La mise en ligne du site Web 211 Grand Montréal est prévue en janvier 2018.

Déjà offert aux citoyens des municipalités de Laval, de Montréal et de la MRC de L'Assomption, le service téléphonique 211 sera accessible au printemps 2018 à l'ensemble de la population des 82 municipalités du Grand Montréal. Disponibles de 8 h à 18 h, 7 jours par semaine, y compris les jours fériés, des conseillers en info-référence dirigeront les citoyennes et les citoyens vers l'un ou l'autre des 5 000 organismes de la grande région métropolitaine qui pourront répondre adéquatement à leurs besoins.

Au Canada, le 211 est déjà implanté dans la majorité des grandes villes telles que Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Halifax, Régina, Ottawa et Québec. Il est aussi présent dans plusieurs provinces. La grande région de Montréal rejoint donc le mouvement.

Le financement du service 211 sera assuré, pour l'année 2018, par le Fonds de développement métropolitain suite à une affectation de la partie du surplus provenant des quotes-parts qui avaient été prélevées en 2017 pour financer ce service. Ainsi, aucune quote-part ne sera prélevée pour le service 211 en 2018. Une quote-part devra toutefois être

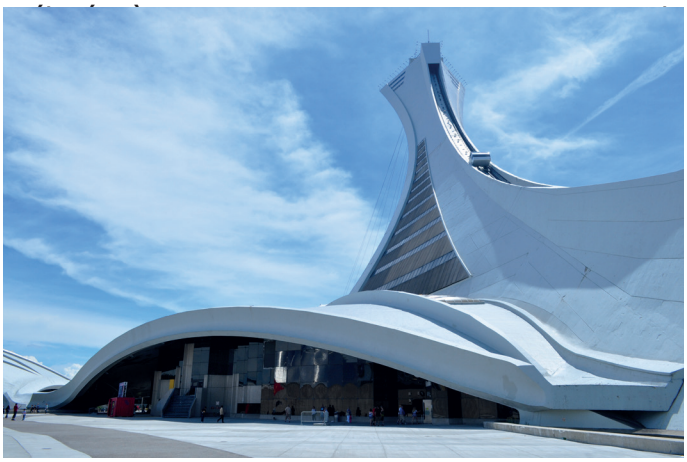

6 LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2001, le remboursement de la contribution financière des municipalités aux programmes d'Habitations à loyer modique (HLM) et de Supplément au loyer (PSL) ainsi qu'au programme AccèsLogis soutenant la réalisation d'unités de logements abordables est assumé par l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal. En assurant un partage équitable du financement du logement social et abordable à l'échelle métropolitaine, la Communauté joue un rôle unique au Canada. La Communauté est également active en matière de coordination des interventions municipales en logement social et abordable à l'échelle du Grand Montréal.

Travaux de la commission du logement social

Au début de l'année 2017, la commission du logement social a été mandatée pour formuler des recommandations au comité exécutif sur la révision du programme AccèsLogis et la réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation par le gouvernement du Québec. La commission devait également transmettre des recommandations en vue de la consultation du gouvernement du Canada sur la Stratégie nationale sur le logement. L'ensemble des recommandations devaient être cohérentes avec le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, (PAMLSA) 2015-2020.

Dans le cadre de ce mandat, la commission a reçu des hauts responsables de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au Québec. Le rapport concernant les recommandations à transmettre au comité exécutif a été adopté par la commission le 24 février 2017.

Réorganisation du réseau des offices municipaux

La Communauté a échangé à plusieurs reprises avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et ses partenaires municipaux au sujet de la réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation (OMH), notamment lors de la rencontre du comité administratif de coordination de la Table des préfets et élus de la couronne Nord tenue en janvier, ainsi que lors des rencontres de la Table de concertation des directeurs généraux des offices municipaux d'habitation de la CMM. La Communauté a plaidé pour le respect des limites territoriales du Grand Montréal de façon à maximiser les gains en efficience recherchés et à préserver le modèle métropolitain de financement et d'attribution des unités de logement social actuellement en vigueur dans la région métropolitaine de Montréal.

Des regroupements sont attendus essentiellement sur les couronnes Nord et Sud puisque les OMH de Montréal, Laval et Longueuil assurent déjà la gestion d'importants parcs de logements sociaux et certains devraient être en place en janvier 2018.

Rencontre avec le ministre Jean-Yves Duclos

Les membres du conseil de la Communauté et de la commission du logement social ont également reçu, le 23 février, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Jean-Yves Duclos. Cette rencontre a permis d'échanger sur les attentes du Grand Montréal dans le contexte de l'adoption prochaine de la Stratégie nationale sur le logement. Il s'agissait d'une première rencontre entre la Communauté et un ministre fédéral responsable du logement social.

Conférence sur le marché de l'habitation dans le Grand Montréal

Une conférence portant sur les perspectives du marché de l'habitation dans le Grand Montréal s'est tenue le 9 mars dernier dans les locaux de la Communauté. Organisée par la CMM, avec la collaboration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), cette conférence a permis d'aborder plusieurs sujets au cœur de l'actualité immobilière. Près de 90 personnes y ont assisté.

Collaboration étroite avec les partenaires

Une rencontre de la Table technique CMM-Municipalités en logement social s'est tenue le 13 novembre 2017. Cette Table est formée des responsables du dossier du logement social de chacun des secteurs de la Communauté et des directions des OMH. La rencontre a permis de faire le point sur la mise en œuvre du PAMLSA, 2015-2020 et sur les travaux à venir en 2018.

La CMM a par ailleurs été invitée à collaborer, au cours de l'année, à la mise en place des politiques de l'habitation de la Ville de Laval et de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, à la politique-cadre du logement social de l'agglomération de Longueuil et à la politique de l'habitation et du logement social de la Ville de Longueuil.

Des investissements de 48,2 M$ en logement social

En 2017, des investissements de 25,7 M$ sont prévus pour soutenir les HLM, les Suppléments au loyer ainsi que la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Un investissement de 22,5 M$ est également prévu pour la réalisation de projets AccèsLogis. Au total, ces investissements représentent 40,3 % du budget annuel de la CMM. Année après année, la Communauté consacre entre 35 % et 50 % de son budget au logement social et abordable, ce qui équivaut à des investissements de près de 650 M$ depuis 2001.

Recensement 2016

En 2017, plusieurs données du Recensement de la population 2016 ont été diffusées par Statistique Canada, dont les ménages locataires, les loyers moyens et les ménages avec des taux efforts de 30 % ou plus. Ces variables utiles pour apprécier l'évolution des dynamiques de marché ainsi que l'évolution des besoins en logement ont rapidement été traitées par la Communauté et peuvent être consultées sur l'Observatoire Grand Montréal.

Inaugurations de projets de logements sociaux et abordables

Tous les ans, grâce à l'implication de nombreux partenaires, le parc de logements sociaux et abordables du Grand Montréal s'agrandit. La Communauté a soutenu activement plusieurs de ces initiatives.

Rappelons que parmi les objectifs visés par le Plan d'aménagement métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020 (PAMLSA) se trouve celui d'assurer la pérennité et la réhabilitation du parc HLM, et, plus largement, celui de poursuivre les remboursements aux municipalités et aux offices d'habitation qui participent aux programmes HLM, PSL et AccèsLogis.

Voici quelques réalisations en logement social et abordable à souligner pour l'année 2017 :

Réhabilitation des HLM Habitations Plamondon

Les travaux de réhabilitation des Habitations Plamondon ont permis à 76 ménages de personnes âgées de réintégrer un milieu de vie plus sain. Construites en 1980 dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, les Habitations Plamondon nécessitaient d'importants travaux. C'est l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) qui a coordonné le chantier ainsi que le relogement de tous les locataires pour la durée des travaux.

La CMM a remboursé la contribution municipale de 942 000 $ engagée par la Ville de Montréal dans la réalisation de ce projet.

Crédit photo : OMH de Montréal

Inauguration de la Phase II du projet d'habitation Sac-à-dos

Le 5 juin 2017 a eu lieu l'inauguration officielle de la phase II du projet d'habitation Sac-à-dos dans l'arrondissement Ville-Marie à Montréal. Le projet inclut l'ajout de 26 nouveaux logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Un ensemble de services d'accompagnement sera également offert aux personnes résidantes.

La CMM a remboursé la contribution municipale de 447 000 $ engagée par la Ville de Montréal dans la réalisation de ce projet AccèsLogis. La CMM remboursera également la contribution de la Ville de Montréal pour les Suppléments au loyer qui seront disponibles pour l'ensemble des locataires, leur garantissant de ne débourser que 25 % de leur revenu pour se loger.

Crédit photo : OMH de Montréal

Inauguration officielle des Habitations Gérard-Lefebvre

Le 19 juin 2017 a eu lieu l'inauguration officielle des Habitations Gérard-Lefebvre. Cet ensemble de 123 logements sociaux et abordables pour familles a été mis en chantier par l'OMH de Montréal dans le cadre du programme AccèsLogis. Avantageusement situé, plus de la moitié des logements de l'immeuble comptent 4 pièces et demi ou plus. La moitié des familles bénéficie d'un Supplément au loyer qui leur garantit de ne pas consacrer plus de 25 % de leur revenu au loyer et l'autre moitié trouve à se loger sous le loyer médian du marché.

Lors de la construction, la CMM a remboursé la contribution municipale de 2,3 M$ engagée par la Ville de Montréal. La CMM rembourse également la contribution de la Ville de Montréal pour les Suppléments au loyer qui représente plus de 1,1 M$ sur 5 ans.

Source : Panneau installé sur le chantier de construction de la Coopérative d'habitation Havre du Petit Village

La Coopérative de solidarité Havre du Petit Village

La Coopérative de solidarité Havre du Petit Village de Repentigny a été inaugurée le 18 septembre 2017 en présence de la mairesse de la Ville de Repentigny et membre du comité exécutif de la Communauté, madame Chantal Deschamps.

Ce projet de 100 logements a pu compter sur une contribution financière de la Communauté de près de 2 M$ pour sa construction. Ainsi, la Ville de Repentigny, qui a appuyé ce projet dans le cadre du programme AccèsLogis, a pu bénéficier d'un remboursement de la Communauté.

7 TRANSPORT

Au chapitre du transport, l'année 2017 a été marquée par la mise en place de la réforme de la gouvernance et de l'organisation du transport en commun, amorcée l'année précédente.

On compte désormais un organisme de planification et de financement pour l'ensemble de la région métropolitaine soit l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), ainsi que quatre organismes exploitants soit la Société de transport de Laval (STL), la Société de transport de Montréal (STM), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et le Réseau de transport métropolitain (RTM).

Réforme du transport collectif

Le 1er juin 2017 marquait la fin des travaux du comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76 modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, et l'entrée en fonction de l'ARTM et du RTM.

Dans cette nouvelle gouvernance, la Communauté établira, en collaboration avec l'ARTM, une vision complète et intégrée de la mobilité sur son territoire. Plusieurs dispositions de la loi confèrent à la Communauté des responsabilités en matière de transport collectif, dont l'approbation du plan stratégique de développement du transport collectif et de la politique de financement de l'ARTM.

Adoption de la première politique de financement de l'ARTM

En septembre 2017, le conseil de la Communauté a approuvé la première Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Cette nouvelle politique établit le cadre financier de l'ensemble des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM pour la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2020. Elle fixe également le niveau de contribution de chaque source de financement aux coûts des services de transport collectif, dont les contributions des municipalités.

L'application de la Politique de financement de l'ARTM se fera de manière progressive. Différentes mesures ont ainsi été intégrées permettant d'atténuer les impacts de la transition vers le nouveau modèle de financement.

C'est une étape importante qui vient d'être franchie dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du transport collectif sur le territoire de la Communauté, et qui permet à l'ARTM d'entreprendre les mandats qui lui ont été confiés. La politique de financement de l'ARTM assure un financement prévisible de l'ensemble des services de transports collectifs offerts par les quatre organismes publics de transport en commun sur le territoire de la Communauté.

Mémoire sur la politique de mobilité durable du MTMDET

En réaction au projet de politique de mobilité durable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), la Communauté a transmis au ministre un mémoire comprenant 19 recommandations afin de répondre aux nombreux défis auxquels fait face le Grand Montréal en matière de mobilité durable.

Pour la Communauté, la politique de mobilité durable doit proposer des projets structurants de transport, répondants aux enjeux spécifiques du Grand Montréal. La politique doit également appuyer les orientations et les objectifs du PMAD visant la création de milieux de vie favorables à la mobilité active et durable. Une meilleure coordination des interventions des paliers de gouvernement est en outre souhaitée afin de concrétiser un modèle de développement et de mobilité durable.

La politique de mobilité durable du MTMDET vise à planifier les transports autrement et à s'assurer que les interventions en matière de mobilité durable tiennent compte, entres autres, des orientations gouvernementales, d'une vision multimodale des transports et des besoins des partenaires et du milieu municipal.

Adoption du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

La Communauté adoptait, le 3 août 2017, son premier Plan directeur du Réseau vélo métropolitain. Le développement du Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal.

Le Plan propose 5 objectifs ainsi que 19 cibles à atteindre à l'horizon 2031, ainsi que l'aménagement d'un réseau d'aménagement cyclable totalisant 1 725 km, dont les tracés ont été identifiés suite à une consultation de l'ensemble des municipalités de la CMM.

La mise en place d'un Réseau vélo métropolitain repose sur le principe de l'amélioration des voies cyclables existantes et l'ajout de nouveaux liens. À terme, le Réseau vélo métropolitain optimisera la complémentarité des réseaux cyclables existants et desservira les bassins de population de la région, les pôles d'emploi importants, les grands équipements de transport en commun ainsi que la Trame verte et bleue du Grand Montréal et les parcs d'importance régionale.

Le Réseau donnera également accès aux principaux plans d'eau de la région, aux navettes fluviales, aux équipements métropolitains, aux pôles récréotouristiques ainsi qu'aux secteurs historiques, noyaux urbains ou villageois anciens recensés dans le Grand Montréal.

La mise en œuvre du Plan reposera sur un partenariat entre la CMM, les 82 municipalités de la région métropolitaine, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le gouvernement du Québec.

La planification détaillée du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain est maintenant disponible sur le site Internet de la CMM. Une carte interactive permet de découvrir les 1 725 km de voies cyclables et les 70 axes qui permettront d'augmenter les déplacements quotidiens en vélo dans le Grand Montréal.

Inauguration du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

Connsidéré comme le premier axe du futur Réseau vélo métropolitain, le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire a été inauguré le 2 septembre. Le projet représente un investissement de 60 M$ réparti à parts égales entre le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et les municipalités traversées par le Sentier.

D'une longueur de 143 km, le Sentier traverse 17 municipalités et relie les trois parcs nationaux de la région de Montréal (parc d'Oka, parc des Îles de Boucherville et parc du mont Saint-Bruno) ainsi que le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire. Les travaux pour l'aménagement du Sentier ont débuté en 2013.

Pour souligner l'inauguration de ce sentier, deux groupes d'une centaine de cyclistes sont partis tôt le matin des deux extrémités du Sentier, soit de la municipalité d'Oka et de celle de Mont-Saint-Hilaire. Tous les cyclistes participants se sont rejoints, en fin d'après-midi, à Montréal, au parc La Fontaine. L'événement était organisé avec la collaboration de Vélo Québec et de Défi Santé.

La réalisation du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire constitue un legs des municipalités de la CMM offert à Montréal dans le cadre des festivités du 375e anniversaire. Il s'agit du premier projet autorisés dans le cadre d'une entente avec le gouvernement du Québec pour le financement de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

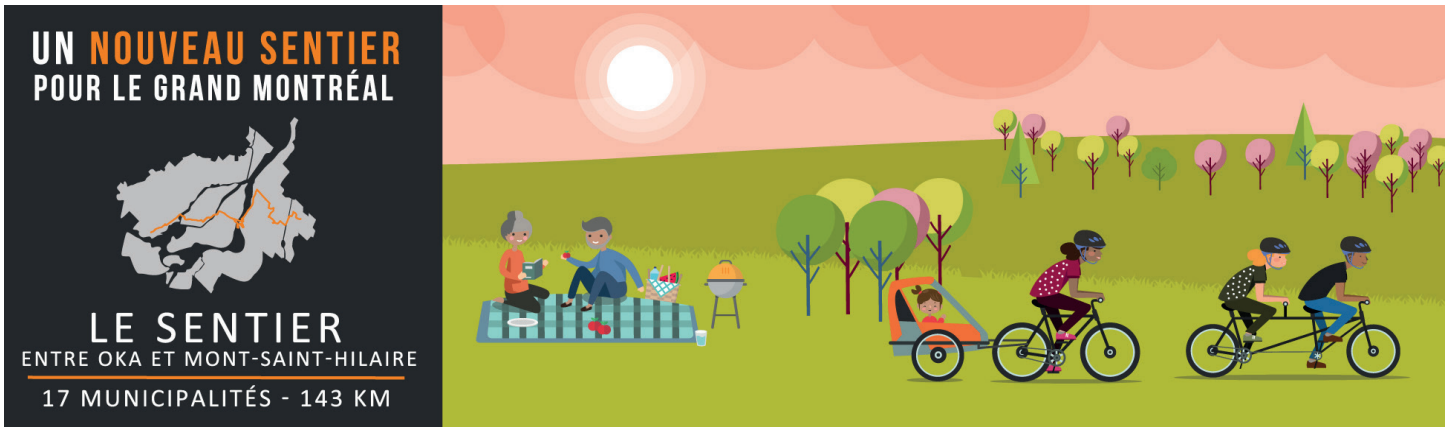

8 L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

L'Observatoire Grand Montréal fournit des données, des cartes et des analyses en lien avec la sociodémographie ainsi qu'avec les champs de compétence de la CMM. Il s'agit d'un outil de référence pour l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal. L'information fournie permet également d'appuyer les exercices de planification réalisés par la CMM.

De nouveaux indicateurs

L'année 2017 a été une année de consolidation pour l'Observatoire, suite à sa refonte survenue en 2016. De nombreux indicateurs permettant de faire le suivi du développement des municipalités et des MRC de la CMM ont été ajoutés ou mis à jour dans la section Grand Montréal en statistiques. C'est notamment le cas de nombreux indicateurs compilés à partir des données du Recensement 2016, rendues disponibles par Statistique Canada en 2017.

Plusieurs indicateurs permettant de positionner le Grand Montréal par rapport aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines ont également été ajoutés ou mis à jour dans la section *Comparaisons nord-américaines*. Les données présentées dans ces sections couvrent un large éventail de thématiques, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de l'immigration, de l'emploi, du logement social et abordable, ou de l'occupation du territoire. Plusieurs données du Recensement et de l'American Community Survey 2016 ont été intégrées à l'Observatoire cette année, ce qui permet de suivre l'évolution du développement du Grand Montréal en comparaison avec les autres grandes régions métropolitaines canadiennes et étasuniennes.

Des cartes interactives ont également été intégrées dans les produits cartographiques de l'Observatoire Grand Montréal. C'est le cas de la carte interactive des inondations de mai 2017 ainsi que la carte interactive du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Publications

Afin d'appuyer la réflexion sur le développement de la région, l'Observatoire a également poursuivi la publication du bulletin statistique *Perspective Grand Montréal*. Quatre numéros ont été publiés en 2017 et ont appuyé les travaux liés au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et au Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, (PAMLSA) 2015-2020. Ces numéros portaient sur la pratique du vélo, sur la question des terrains de golf et des enjeux de reconversion, sur le logement locatif et l'évolution des mises en chantier et des taux d'inoccupation, et sur les grands projets immobiliers et d'infrastructures dans la région.

9 PUBLICATIONS EN 2017

JANVIER

- Mémoire de la CMM déposé au comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie.

FEVRIER

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 : Une gestion responsable de notre environnement
- Rapport de mission Habitat III
- Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 – Bilan des activités 2016
- Rapport d'activités 2016
- Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, volet 1 :
  Sentier Oka–Mont-Saint-Hilaire

MARS

- Perspective Grand Montréal No 31 - Le vélo dans le Grand Montréal :
- un mode de transport de plus en plus populaire

MAI

- Rapport financier 2016 de la Communauté

JUIN

- Projet de plan directeur du Réseau vélo métropolitain
- Perspective Grand Montréal No 32 - Quel avenir pour les terrains de golf dans le Grand Montréal ?
- Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2016
- Programme métropolitain de suivi et de reddition de comptes 2017-2022 de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux
- Suivi des recommandations et reddition de comptes de la réglementation sur l'assainissement des eaux – Rapport final de la commission de l'environnement

JUILLET

- Perspective Grand Montréal No 33 - Logements locatifs : Stabilité du taux d'inoccupation et des mises en chantier dans le Grand Montréal
- Sondage sur la pratique du vélo dans la grande région de Montréal et à l'égard du Réseau vélo métropolitain

AOÛT

- Recommandations de la CMM dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable.
- Milieux naturels – Rapport technique – Projet Oléoduc Énergie Est
- Planification des mesures d'urgence – Rapport technique – Projet Oléoduc Énergie Est
- Gestion des risques – Rapport technique – Projet Oléoduc Énergie Est
- Développement économique – Rapport technique – Projet Oléoduc Énergie Est
- Aménagement du territoire – Rapport technique – Projet Oléoduc Énergie Est

SEPTEMBRE

- Rapport d'activités des projets novateurs TOD 2015-2016
- Plan directeur du Réseau vélo métropolitain
- Portrait des inondations printanières de 2017 sur le territoire métropolitain, du cadre légal et des règles applicables en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les plaines inondables. Rapport de la commission de l'aménagement - volets 1 et 2
- Prévisions budgétaires 2018

OCTOBRE

- Inondations - La CMM présente des solutions pour l'archipel

DÉCEMBRE

- Mémoire de la CMM - Consultation de Transition énergétique Québec sur le Plan directeur en Transition, innovation et éfficacité énergétiques.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

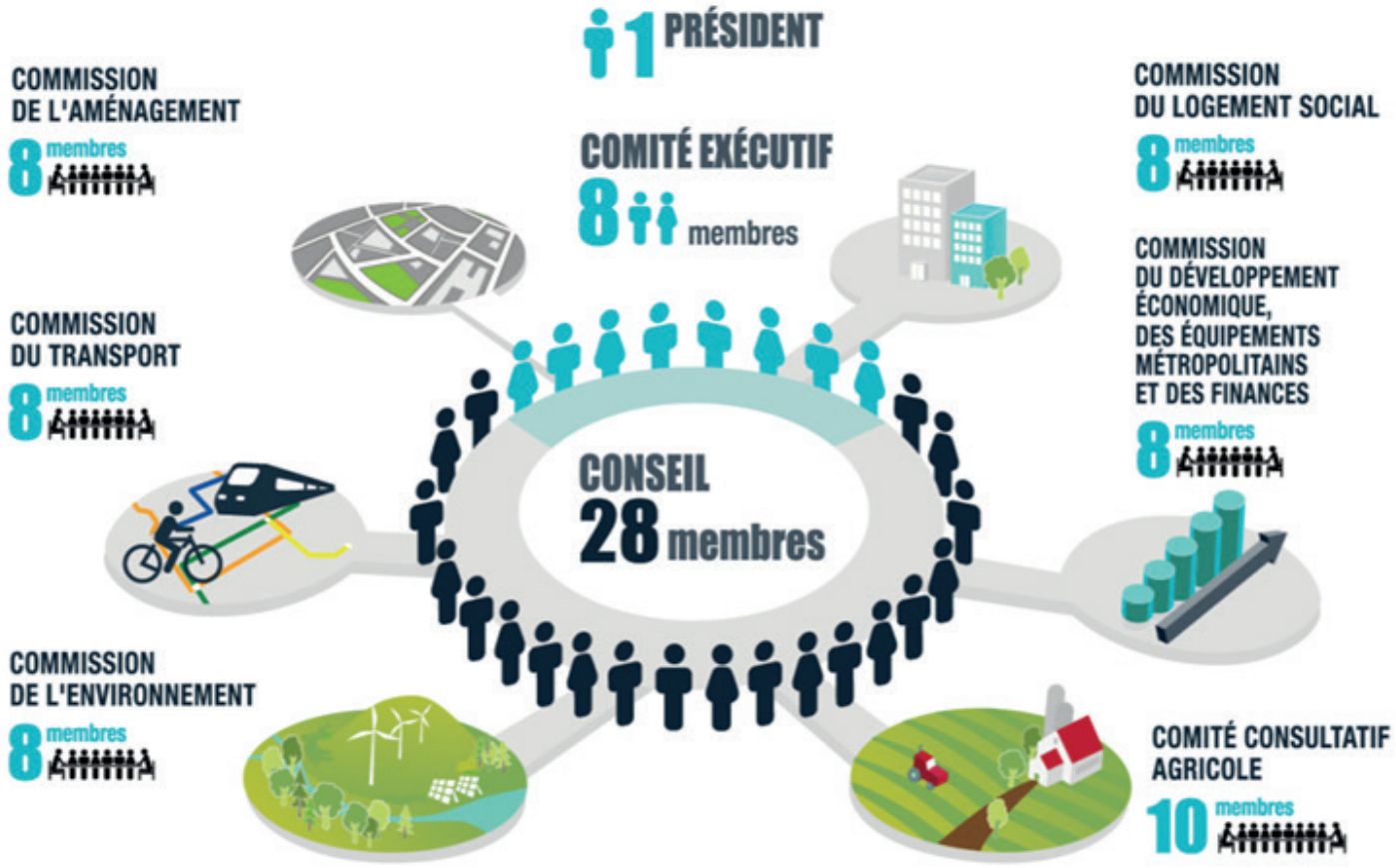

10 MEMBRES DU CONSEIL

Composition avant les élections municipales du 3 novembre 2017

Président
M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Agglomération de Montréal
M. Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Marie Cinq-Mars
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement d'Outremont

Mme Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Patricia R. Lattanzio
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Lionel Perez
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Philippe Roy
Maire de la Ville de Mont-Royal

M. Aref Salem
Membre du comité éxécutif de la ville de Montréal

M. Peter F. Trent (1)
Maire de la Ville de Westmount

Laval
M. Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Paolo Galati
Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil
Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Alain Dépatie
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Jean Martel
Maire de la Ville de Boucherville

Couronne Nord
M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Paul Larocque (2)
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

Couronne Sud
M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

M. Bernard Gagnon
Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

(1) Jusqu'au 21 avril 2017
(2) Jusqu'au 19 juillet 2017

11 MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Composition avant les élections municipales du 3 novembre 2017

Président
M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-présidente
Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres
M. Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

12 MEMBRES DES COMMISSIONS

Composition avant les élections municipales du 3 novembre 2017

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Président
M. Dominic Perri
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidents
M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Suzanne Roy
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

Membres
M. Dimitrios (Jim) Beis
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Richard Bergeron
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Richard Celzi
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Daniel Hébert
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Benoît L'Écuyer
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Président
M. Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents
M. Lionel Perez
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Simon
Mairesse de la Ville de Châteauguay

Membres
Mme Anne Barabé
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

M. Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Réal Ménard
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Président
Mme Sylvie Parent*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents
M. Jean Bouchard*
Maire de la Ville de Mirabel

M. Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres
M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

Mme Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Claude Haineault*
Maire de la Ville de Beauharnois

M. Ray Khalil*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Présidente
Mme Sonia Paulus*
Mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Vice-présidentes
Mme Monique Bastien*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

Mme Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres
M. Nicholas Borne*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Suzanne Dansereau*
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

M. Benoît Dorais*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Giovanni Rapanà*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Monique Vallée*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

* Elus municipaux non membres du conseil de la CMM.

COMMISSION DU TRANSPORT

Président
M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents
M. Pierre Gagnier*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Paolo Galati
Membre du conseil de la Ville de Laval

Membres
M. Michel Bissonnet*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

Mme Mary Deros*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Alexandre Plante*
Membre du conseil de la Ville de Brossard

M. Aref Salem
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président
M. Bernard Gagnon
Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Vice-président
M. Marcel Denis
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides

Membres issus du Conseil de la Communauté
Mme Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Paolo Galati
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres issus du milieu agricole
M. Donald Beaulieu
Producteur agricole
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Mme Ginette Blondin
Productrice agricole
Fédération de l'UPA de la Montérégie

M. Marcel Papin
Producteur agricole
Président de l'UPA de Lanaudière

M. Normand Teasdale
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de la Montérégie

13 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
AMÉNAGEMENT (9 séances dont 1 séance de consultation avec les représentants des municipalités rurales)	CE17-125 : Dresser un portrait des inondations 2017 et émettre des recommandations en matière d'aménagement du territoire dans une perspective d'adapation aux changements climatiques	Rapport déposé le 12 octobre 2017
	CE16-032 : Documenter les enjeux des municipalités rurales du territoire et formuler des recommandations à cet égard.	Échéance au printemps 2017
	CE12-040 - Mandat permanent : Recommandations concernant les demandes de modification au Plan métropolitain d'aménagement et de développement qui respectent les conditions préalables fixées au Plan.	Aucune demande traitée en 2017
ENVIRONNEMENT (4 séances)	CE16-149 : Suivi de l'application du règlement sur les eaux.	Rapport déposé le 3 août 2017
	CE16-062 : Suivi de l'implantation du projet Énergie Est de TransCanada.	
	CE15-107 : Formuler une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté.	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET FINANCES (8 séances)	CC16-030 : Étudier l'opportunité de financer la mise en place d'un service de référence aux programmes et services sociocommunautaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et de déposer ses recommandations avant que de financement ne soit octroyé.	Rapport déposé le 14 septembre 2017
	CE16-211 : Recommander des orientations en matière de données ouvertes.	Rapport déposé le 14 septembre 2017.
	CE12-063 CE16-061 : Évaluation des impacts économiques de l'implantation du projet Énergie Est de TransCanada.	Rapport adopté le 10 mars 2016 et déposé au comité exécutif le 14 avril 2016 dans le cadre du mémoire pour le BAPE.
	CE16-242 - Mandat permanent : Effectuer de manière annuelle le suivi de la planification stratégique et des résultats de Montréal International.	Cette rencontre a eu lieu le 30 mars 2017
	CE14-101 - Mandat permanent : Prendre connaissance de tout dossier concernant la constitution, en vertu du Plan de développement économique, d'une grappe métropolitaine ou le versement d'une contribution financière à une telle grappe et formuler ses recommandations au comité exécutif.	Au cours de l'année 2017, la commission a étudié les dossiers de 9 grappes métropolitaines et déposé ses recommandations au comité exécutif.
	CE12-063 - Mandat permanent : Recevoir annuellement le vérificateur de la Communauté, prendre connaissance du rapport financier et transmettre les recommandations qui lui apparaîtront appropriées, le cas échéant.	Cette rencontre a eu lieu le 30 mars 2017.
LOGEMENT SOCIAL (2 séances)	CE16-191 : Recommander au comité exécutif des arguments permettant d'établir la position de la Communauté à l'égard de la révision des programmes d'habitation et la réorganisation des réseaux de partenaires de la Société d'habitation du Québec et la Stratégie nationale sur le logement du Canada.	Rapport déposé le 16 mars 2017.
TRANSPORT (Aucune séance)		
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (Aucune séance)	CE12-041 (mandat permanent) : Recommandations concernant les demandes de modification au Plan métropolitain d'aménagement et de développement qui respectent les conditions préalables fixées au Plan et qui touchent le territoire ou les activités agricoles.	Aucune demande traitée en 2017

14 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

Agglomération de Longueuil	**425 276**
Longueuil	246 152
Brossard	87 215
Boucherville	42 264
Saint-Bruno-de-Montarville	27 155
Saint-Lambert	22 490
Agglomération de Montréal	**2 011 778**
Montréal	1 765 616
Dollard-Des Ormeaux	51 050
Côte-Saint-Luc	34 066
Pointe-Claire	32 301
Mont-Royal	21 198
Kirkland	21 132
Westmount	20 648
Beaconsfield	19 957
Dorval	19 579
Hampstead	7 348
Montréal-Ouest	5 228
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 975
Montréal-Est	3 886
Baie-d'Urfé	3 847
Senneville	942
L'Île-Dorval	5
Couronne Nord	**588 609**
Terrebonne	113 575
Repentigny	84 156
Blainville	57 739
Mirabel	50 575
Mascouche	47 504
Saint-Eustache	44 938
Boisbriand	27 447
Sainte-Thérèse	26 847
L'Assomption	22 419
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	18 367
Deux-Montagnes	17 931
Sainte-Anne-des-Plaines	15 054
Rosemère	14 268
Bois-des-Filion	9 776
Lorraine	9 589
Saint-Joseph-du-Lac	6 780
Pointe-Calumet	6 648
Charlemagne	6 063
Oka	5 476
Saint-Sulpice	3 457

Couronne Sud	**503 439**
Châteauguay	48 741
Vaudreuil-Dorion	38 021
Sainte-Julie	30 088
Chambly	29 079
Saint-Constant	27 722
La Prairie	24 948
Beloeil	22 178
Varennes	21 620
Candiac	20 987
Saint-Lazare	19 913
Mont-Saint-Hilaire	18 810
Sainte-Catherine	17 267
Saint-Basile-le-Grand	16 944
Pincourt	15 265
Mercier	13 152
Beauharnois	12 884
Saint-Amable	12 387
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 909
L'Île-Perrot	10 794
Carignan	9 294
Otterburn Park	8 406
Contrecoeur	7 740
Delson	7 627
Les Cèdres	6 773
Saint-Philippe	6 495
Verchères	5 782
McMasterville	5 743
Richelieu	5 441
Hudson	5 180
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 587
Saint-Jean-Baptiste	3 144
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 880
Saint-Isidore	2 717
Léry	2 438
Saint-Mathieu	1 998
Terrasse-Vaudreuil	1 975
Pointe-des-Cascades	1 587
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 322
Calixa-Lavallée	500
L'Île-Cadieux	101
Laval	**430 077**
Grand Montréal	**3 959 179**

15 LA CMM EN CHIFFRES

4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE
DONT 525 KM² DE SURFACES AQUATIQUES ET 2 204 KM² DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT 58 % DU TERRITOIRE

1 COMMUNAUTÉ
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2001

14 MRC ET AGGLOMÉRATIONS
DONT 6 SONT PARTIELLEMENT INCLUSES DANS LA CMM

82 MUNICIPALITÉS LOCALES

1,72 MILLION
DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2016
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

16 830 LOGEMENTS MIS EN CHANTIER
EN 2016
39,6 % SONT EN COPROPRIÉTÉ , 38,3 % SONT LOCATIFS ET 22,1 % SONT EN PROPRIÉTÉ ABSOLUE

74 400 LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2013

207 MILLIARDS $CA
DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ EN 2016
SOIT 50 600 $CA PAR HABITANT

2,07 MILLIONS
D'EMPLOIS EN 2016
SOIT 50 % DES EMPLOIS DU QUÉBEC
DONT ENVIRON 8 % DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE

1 PORT
AVEC UN TRAFIC DE 35 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT 37 % PAR CONTENEURS EN 2016

1 AÉROPORT INTERNATIONAL
AVEC UN TRAFIC DE 16,6 MILLIONS DE VOYAGEURS EN 2016

5 UNIVERSITÉS
3 FRANCOPHONES ET 2 ANGLOPHONES AINSI QUE 7 ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

4 MILLIONS
D'HABITANTS EN 2017

47,9 % DE LA POPULATION DU QUÉBEC

1 032 HABITANTS AU km² TERRESTRE
EN 2017

33,9 % DES 25 À 64 ANS EN 2016
DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT

23,2 % DE LA POPULATION EN 2011 EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

141 LANGUES MATERNELLES EN 2016
MAJORITAIREMENT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

56,3 % BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS
EN 2016

24,7 % DES DÉPLACEMENTS EN POINTE AM RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN
EN 2013

11,1 % EN TRANSPORT ACTIF

Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Agence métropolitaine de transport, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine
de Montréal